

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Avis public est, par la présente, donné, qu'un règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a été autorisé lors du bureau de la Direction générale du 14 octobre 2020. Cette décision abroge le règlement CSDGS-03-2000 sur les fonctions et pouvoirs délégués aux différentes instances et adopte le règlement CSSDGS R-1 (2020).

Le présent règlement entre en vigueur à compter de la publication du présent avis public, soit le 15 octobre 2020.

LE TOUT CONFORMÉMENT aux articles 392, 394 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Donné à La Prairie, le 15 octobre 2020.

M^e Nathalie Marceau
Secrétaire générale